



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le 29 Janvier à 18 heures 45.

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 22/01/2021

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Michel BEGON, Danièle VALLERY, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Roland SEUX, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD, Sabine JOUVHOMME, Sébastien GAGNE, Bernadette PELISSIER, Anne-Marie TORE

Excusé : Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES

OBJET : REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE : TARIFS POUR INSCRIPTION HORS DELAI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la grille tarifaire pour les repas cantine pour l'année scolaire 2020-2021 :

Catégorie	Tarifs	Tarifs pour parents ayant au moins trois enfants inscrits à l'école
Parents résidant ou travaillant sur la commune	3.05 €	2.45 €
Parents non résidant sur la commune	4.05 €	3.25 €

Il expose ensuite que la réservation en ligne doit s'effectuer jusqu'au mardi d'avant pour la semaine d'après. Or, le constat fait sur plusieurs semaines laisse apparaître un oubli fréquent du respect de ce délai. Ceci oblige à rappeler systématiquement les familles pour obtenir une liste la plus juste possible, permettant de fixer les quantités de denrées à prévoir.

Le surcroît de travail occasionné par ces oublis et les risques d'erreur induits dans la bonne gestion de la cantine nécessitent d'imposer une sanction financière, permettant une sensibilisation plus efficace des familles.

Monsieur le Maire propose donc qu'en cas de demande d'inscription à la cantine hors délai, la mairie procédera à cette inscription en majorant de 2 € le prix du repas habituel, d'où le tarif hors délai suivant :

Catégorie	Tarifs Hors délai	Tarifs pour parents ayant au moins trois enfants inscrits à l'école
Parents résidant ou travaillant sur la commune	5.05 €	4.45 €
Parents non résidant sur la commune	6.05 €	5.25 €

AR PREFECTURE

043-214300329-20210129-2021_04-DE

Regu le 02/02/2021



2021-04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs hors délai visés ci-avant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondantes, entreprendre toute démarche et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
FRANCK PAILLON

Fait et délibéré le 29/01/2021
Pour extrait certifié conforme

